



FACEBOOK : CHARTRE D'UTILISATION DE LA PAGE OFFICIELLE DE LA VILLE DE MANOSQUE

Facebook est un service en ligne sur Internet qui permet de publier et de partager des informations de nature différente (textes, photographies, liens, articles, affiches,...) à destination d'un large public.

L'outil Facebook permet également d'interagir entre « amis » ou « fans » sur toutes les publications en utilisant les commentaires. Cependant, si cet outil constitue une plateforme de diffusion d'information et d'échanges idéale, la municipalité ne souhaite pas en faire un forum. En effet, un forum nécessite l'affectation d'un agent à sa gestion or la ville ne dispose pas de ce type de ressources.

« Aimer » ou « liker » la page Ville de Manosque suppose l'acceptation sans réserve et le respect des règles énoncées ci-dessous.

Cette page est avant tout une plateforme d'information concernant les rendez-vous municipaux et associatifs se déroulant à Manosque. Elle permet de relayer les manifestations et d'y convier un large public.

Elle est également un moyen d'information de la population des actions de la municipalité dans le cadre de la vie communale (sous réserve du respect des dispositions législatives en vigueur). Tout commentaire injurieux, insultant, diffamatoire envers ces publications correspond à une dévalorisation du travail des agents de la commune et dénigre la ville de Manosque au travers de ses représentants, c'est pourquoi ils sont automatiquement supprimés.

Il ne s'agit en aucun cas d'un outil à vocation politique, c'est pourquoi tout commentaire ou publication ayant un caractère politique seront également supprimés.

La page Facebook n'est qu'un support de communication au même titre que le site internet ou le magazine municipal. Toute demande de renseignements ou de précisions par rapport aux événements communaux toute interpellation des services ou des élus doivent donc être adressées à l'accueil de la mairie pour être redirigées vers les services compétents.

N'utilisez pas une majorité de MAJUSCULES. Sur internet, cela équivaut à crier. Comme tous les espaces de discussion virtuels, vos propos publiés sont accessibles à tous. Tenez-en compte.

Bien évidemment, sur cette page, il est interdit de :

- promouvoir des activités illégales sous quelque forme que ce soit, notamment la copie ou la distribution non autorisée de logiciels, de photos et d'images, le harcèlement, la fraude, les trafics prohibés.
- tenir des propos à caractère diffamatoire, raciste, homophobe, incitant à la violence ou à la haine ou à la xénophobie.
- promouvoir la pornographie, la pédophilie, le révisionnisme et le négationnisme.
- publier des contenus contrevenant aux droits d'autrui, incitant aux crimes, aux délits et la provocation au suicide.
- publier des contenus injurieux, obscènes ou offensants.
- détourner l'usage de cette page pour y exercer de la propagande ou du prosélytisme politique, religieux ou sectaire, ainsi qu'à des fins commerciales.
- dénigrer gratuitement la municipalité, les élus, ou les agents.

Afin de protéger ces derniers, et compte tenu des règles énoncées ci-dessus, la commune se réserve le droit de masquer ou de supprimer des commentaires de la page Facebook s'ils ne respectent pas cette charte. Nous nous réservons également la possibilité, en dernier recours, de bannir de la page tout utilisateur qui violerait ces règles et qui n'interviendrait sur la page fan que pour perturber l'action d'information de la municipalité. Ce bannissement revêt un caractère définitif.

INFORMATIONS PRATIQUES

Service communication

Ville de Manosque

Place de l'Hôtel de Ville

04100 Manosque

04 92 70 34 00

communication@ville-manosque.fr

www.ville-manosque.fr

MAJ : 2017